



**Le Conseil d'Etat**

1848-2021

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche (DEFR)  
Monsieur Guy Parmelin  
Président de la Confédération  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne : accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services**

Monsieur le Président de la Confédération,

Notre Conseil a pris connaissance, avec intérêt, de votre courrier du 17 février 2021, concernant l'objet cité en marge et vous remercie de l'avoir consulté.

Notre Conseil est favorable au maintien de l'accord temporaire entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services (AMFS). En effet, cet accord permet d'instituer une procédure d'annonce pour des séjours allant jusqu'à 90 jours par année, sans examen préalable du marché du travail, procédure similaire à la situation qui préexistait avant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et qui va dans la continuité de la pratique.

L'accord permettra également de soulager les contingents d'autorisations de séjour pour les travailleurs ressortissants d'Etats tiers.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre parfaite considération.

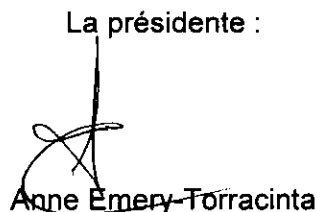
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

La présidente :



Anne Emery-Torracinta